

Sommaire

- Edito
- Bilan du mouvement 2016
- Services civiques :
Vrai/Faux
- Formation continue et
stages syndicaux
- Bulletin de syndicalisation

Permanences et contacts

N'hésitez pas à nous
contacter lors des
permanences du

SNES

209 rue Nationale
59000 LILLE

03.20.06.77.41

de 14h30 à 17h30

- mercredi
- jeudi

Vous pouvez aussi nous
joindre par mail :

s3lil@snes.edu

Edito

Rentrée sous le signe de la précarisation

De moins en moins de CPE titulaires et des contractuels précaires toujours plus nombreux, du jamais vu dans l'Académie !

Alors que nous sommes encore en période de rentrée, nous n'avons malheureusement pas connu d'accalmie, tant en ce qui concerne les conditions d'accueil des élèves qu'en terme de conditions de travail.

A l'issue du mouvement intra-académique 2016 — en dépit de nombreuses alertes du SNES-FSU depuis plusieurs mois — 25 postes de CPE titulaires n'ont pas été pourvus pour cette rentrée 2016, et ce, malgré un nombre important de demandeurs pour entrer dans notre Académie. Des dizaines de stagiaires sont ainsi restés à la porte de l'Académie.

Rappelons également, que le nombre de CPE TZR est quasi inexistant au sein de la catégorie : 3 postes pour l'ensemble de l'Académie.

Actuellement, le Rectorat recourt donc massivement — tout comme le ministère — à l'emploi de contractuels, 69 à la rentrée pour l'académie de Lille, et plusieurs établissements ont fait leur rentrée sans CPE.

Le démantèlement du statut du fonctionnaire se poursuit ! En particulier chez les CPE.

D'ores et déjà, les retours des collègues nous interpellent : postes fractionnés sur plusieurs établissements, distance parfois importante entre les deux, collègues soumis à des conditions de travail dégradées et qui ont du mal à faire respecter leurs droits (temps de travail...), formation professionnelle plus qu'insuffisante...

Plus que jamais, il est temps d'agir avec le SNES-FSU pour la défense des emplois statutaires des fonctionnaires et contre l'augmentation massive des emplois précaires ET sans formation.



L'équipe des CPE du SNES vous souhaite une bonne rentrée !

Mireille Blanco, Maeva Bismuth, Magalie Breckner Commes, Florian Brout, Guy Carpentier, Ludivine Debacq, René Delfosse, Guillaume Durando, Cédric Houacine, Benjamin Léopoldi, Joelle Maati, Laure Petit, Stéphane Rivoallan.

Bilan du mouvement des CPE 2016 : La situation est plus qu'alarmante !

« Cette année, le mouvement des CPE a été particulièrement fluide, et un très grand nombre des demandeurs ont été satisfaits ! »

Voici les mots que prononceront certainement les cadres du Rectorat si vous leur posez la question, mais ne soyez pas dupes, ce constat tronqué ne fait que masquer les symptômes d'une situation particulièrement inquiétante.

En effet, à l'issue du mouvement intra académique des CPE dont la commission s'est déroulée le 16 juin 2016, **25 postes sont restés vacants pour la rentrée**. Pour comprendre cette pénurie organisée, il faut regarder attentivement le mouvement inter académique. Nous constatons alors que le nombre de CPE entrant dans l'académie à la rentrée avait considérablement diminué, parallèlement à une augmentation des départs en retraite. Nous avons, à de nombreuses reprises, de la rentrée de septembre 2015 à la dernière CAPA de juin 2016, demandé à l'Administration rectorale de nous fournir ce qu'ils avaient fait remonter au ministère en terme de besoin en CPE pour la rentrée 2016, et nous n'avons jamais obtenu le moindre début de réponse.

A l'issue du mouvement, ce constat répond à notre question : **la remontée faite au ministère a été bien trop faible**, et nous continuons à nous interroger : volonté de précariser ? Manque d'appétence du Recteur pour les CPE, comme cela nous a été répondu il y a plusieurs années par le ministère ?

Les conséquences de cette **pénurie de CPE** posent de nombreux problèmes dans l'académie et nous inquiètent pour les établissements concernés, pour les collègues qui sont jetés en pâture de la sorte, et pour les élèves qui font les frais, une nouvelle fois, de la politique d'austérité appliquée par l'Administration.

L'exemple du lycée Pierre Forest de Maubeuge

illustre parfaitement cette situation scandaleuse. En effet, dans cet établissement, les 3 CPE précédemment en poste ont obtenu leur mutation, et aucun de ces 3 postes n'a été pourvu. Cet établissement n'est donc doté d'aucun CPE titulaire pour cette année. Nous avons bien sûr interpellé le Rectorat et le corps d'inspection quant à cette situation, qu'ils ont à cette occasion découverte, et qui nous ont confirmé qu'aucun contractuel ne pourrait être affecté et formé avant le 1er septembre.

Nous suivons bien entendu très attentivement les établissements concernés tout au long de l'année. Par ailleurs, nous nous félicitons d'avoir obtenu le **rééquilibrage des éléments de barème** que nous demandions depuis plusieurs années, et qui permettra à l'avenir une **meilleure égalité de traitement** entre les demandeurs de mutation ainsi qu'une meilleure lisibilité pour les demandeurs.

Les commissaires paritaires CPE du SNES-FSU travailleront cette année encore pour permettre d'améliorer le droit à la mobilité de chacun, et pour épauler individuellement les collègues qui le souhaitent.



SERVICES CIVIQUES dans l'Éducation Nationale : VRAI/FAUX

La campagne de recrutement des services civiques pour la rentrée 2016 dans l'académie de Lille est ouverte depuis le mois de juin. Si à première vue ce dispositif semble attractif, la réalité est un peu plus complexe.

Les services civiques universels permettent à des jeunes de s'insérer professionnellement.

FAUX Signer un contrat pour un service civique universel ne permet pas dans l'Education nationale d'accéder à l'emploi.

Les services civiques permettent de faire baisser les chiffres du chômage et sont représentatifs de l'échec du gouvernement à créer de véritables emplois.

Les services civiques universels permettent d'obtenir des « moyens » humains supplémentaires.

FAUX L'appellation « moyens » est en contradiction avec la dimension humaine de nos métiers. Ces personnels ne sont que provisoires et ne peuvent pallier l'insuffisance de créations de postes d'assistants d'éducation, de CPE, ou de professeurs documentalistes.

Les TUC, les CES, les appelés du contingent, les Contrats aidés, les emplois jeunes, les médiateurs, les CUI, n'ont jamais répondu aux besoins en postes de personnels formés et leur mise en place s'est toujours traduite par des baisses de dotations dans les établissements. Peut-il en être autrement pour les services civiques universels dont les recrutements annuels ne répondent même pas aux objectifs ministériels : jeunes issus des zones prioritaires, non diplômés, handicapés... ?

Les personnes accueillies en service civique universel sont des personnels formés.

FAUX Nous ne savons toujours pas comment ces jeunes seront formés. Bien que selon les textes, ils doivent recevoir une formation, aucun plan de formation n'est proposé actuellement.

Et c'est dans ces conditions qu'ils doivent être accueillis et suivis dans les établissements scolaires par un tuteur, désigné par le chef d'établissement parmi des personnels volontaires. Bien souvent ce sont les CPE qui sont sollicités.

Les services civiques universels ont des missions bien définies et qui leurs sont propres.

VRAI FAUX Si les missions des services civiques universels sont en effet définies dans leur contrat, elles ne sont en rien propres à ces personnels. Lutte contre le décrochage, aide à l'information et à l'orientation des élèves, contribution à l'organisation du temps libre des élèves de l'internat, etc... sont des missions déjà confiées à d'autres personnels dans l'établissement qui doivent être en nombre suffisant au sein d'une équipe stable. Les rémunérations insuffisantes pour les AED, dérisoires pour les SCU, les maxima horaires exigibles différents pour des tâches identiques ne concourent pas à un équilibre dans les équipes. Les tensions qui se font jour avec la succession d'emplois précaires dans les équipes vie scolaire sont néfastes pour l'accueil des élèves qui nous sont confiés.

Le SNES de Lille dénonce une telle utilisation des services civiques au sein de l'Education nationale. Nous vous invitons à refuser d'être tuteur, à prévenir les collègues enseignants si votre établissement est concerné, et à voter contre les conventions qui doivent être présentées lors des Conseils d'Administration des EPLE.

N'hésitez pas à nous faire part de vos observations et à nous envoyer vos témoignages concernant les services civiques en nous écrivant à s3lil@sn.es.edu.



Formation continue : Un droit dont il faut user.

Formation décentralisée : victoire syndicale !

Comme vous le savez sans doute, la réforme des collèges a été en septembre 2015 le prétexte à la suppression des formations décentralisées de bassin. Durant toute l'année scolaire dernière, les commissaires paritaires CPE du SNES ont réclamé son rétablissement : nous avons obtenu pour l'année 2016-2017 au moins une journée de formation décentralisée.

Nous vous communiquerons les dates car ce sont les chefs d'établissement qui sont chargés de nous inscrire. Pour mémoire, **tous les CPE peuvent y participer** et le chef d'établissement ne doit pas effectuer de choix au sein d'une équipe.

Cependant, 1 seule journée ne suffit pas ; c'est pourquoi le secteur CPE du SNES vous propose plusieurs stages spécifiques CPE en plus des stages généralistes.

Participez à nos stages !

Les stages organisés par le SNES-FSU sont des temps importants de formation, ouverts à tous – syndiqués ou non.

Nous vous proposons 3 stages destinés aux CPE :

- le 15 novembre dans le bassin audomarois sur le thème "Le CPE dans les Instances"
- le 31 Janvier dans le bassin Sambre Avesnois sur la même thématique
- au mois de mars à Lille : "Le CPE concepteur de son activité", en présence d'un représentant national de la catégorie.

D'autres stages sont organisés par le SNES à l'intention de toutes les catégories :

- Stage "Évaluation" le 10 novembre,
 - Stage "Droits syndicaux" le jeudi 22 novembre au Snes de Lille,
 - Stage "Financement des retraites et de la protection sociale" le jeudi 22 novembre
 - Stage "École et Entreprise" le 16 décembre
- ... et d'autres stages prévus pour les 2 trimestres suivants.

L'inscription doit se faire 1 mois avant la date du stage auprès du secrétariat de votre établissement (courrier type disponible sur le site du SNES), et auprès du SNES de Lille.

Nous avons droit à 12 jours de formation syndicale par an, profitons-en !

INSCRIPTION AU PAF :

PLUS QU'UNE SEMAINE POUR S'INSCRIRE !

Rappel : nous avons tous le droit à 36 heures de stage par an.

Le SNES et vous, pourquoi se syndiquer ?

Pour connaître ses droits et les faire respecter : application des 35 heures... ; **pour défendre la neutralité du service public de l'Education nationale** ; **pour se donner les moyens de réussir des actions collectives et défendre notre statut** ; **pour renforcer les capacités concrètes d'intervention des élus** dans les commissions paritaires académiques ; **pour être individuellement assuré de bénéficier de toutes les informations**, protections et garanties obtenues dans le cadre du paritarisme.

Formation, mutation, avancement, promotions : pour un suivi personnalisé de son dossier, pour être conseillé, aidé et défendu dans le respect des textes, des règles communes et pour que les droits et l'équité entre tous les collègues soient respectés.